

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

S'LO

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LE REMPLACEMENT
DE POTEAUX DE BOIS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant le besoin de remplacer le poteau bois sur le terrain de football, et celui à l'arrière de l'ancienne école J. Prévert ;

Vu la proposition reçue par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (3 Zone porte d'Estaires 59480 LA BASSEE) un devis concernant le remplacement de deux poteaux bois, pour un montant de 2746,32 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 12 juin 2026

DEC2026_087



Le Maire,
Pierre-Luc RAVET